

# PALATINE PATRIMOINE



Gérant : Mary-Sol MICHEL  
Gérant suppléant : Pierre DUVAL

## CARACTÉRISTIQUES

CODE ISIN : FR010062117

FORME JURIDIQUE : FCP de droit français

CLASSIFICATION AMF : Diversifié

DATE DE CRÉATION : 17/07/2003

EXPOSITION ACTIONS : 0 à 100 %

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE :  
50% MSCI World NR\* +50 % Euro MTS 3-5 ans  
(\*dividendes nets réinvestis)

VALORISATION : quotidienne

FRAIS DE GESTION direct : 0,80 % TTC max.

COMMISSION DE SURPERFORMANCE : 20  
% de la surperformance par rapport à  
l'indicateur de référence

DROITS D'ENTRÉE : 1,50 %

DROITS DE SORTIE : Aucun

AFFECTATION DES RÉSULTATS :  
Capitalisation

DURÉE MINIMALE DE PLACEMENT  
RECOMMANDÉE : > 5 ans

SOUSCRIPTIONS / RACHATS :

Ordres reçus chaque jour jusqu'à 11h00 à la  
Banque Palatine et centralisés à 12h00 chez  
CACEIS BANK. Ces ordres seront exécutés sur  
la base de la prochaine valeur liquidative.



## OBJECTIF ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Ce fonds peut être qualifié de patrimonial ou flexible. La gestion est généralement orientée plus particulièrement sur les actions, car c'est la classe d'actifs qui, dans la durée, est considérée comme offrant les meilleurs rendements. Toutefois, elle peut donner une part très importante aux obligations si elle juge le potentiel de valorisation supérieur, ou ce type de placement plus protecteur. Le gérant fait bouger les pondérations des classes d'actifs en fonction de ses convictions, et en a les moyens puisqu'il est moins contraint. Il est autorisé du fait du contexte de taux excessivement bas à investir jusqu'à 30% de l'actif en obligations à haut rendement. Il recherche également à optimiser le couple rendement/risque. Le FCP est éligible aux contrats d'assurance-vie, proposés par le département gestion privée de la Banque Palatine.

Les fonds bénéficient d'une gestion réactive d'allocation d'actifs et du choix selon les périodes des fonds internes et externes, d'actions, d'obligations en euros ou en devises. La gestion de Palatine Asset Management détermine les tendances, son pragmatisme la conduisant à prendre des paris forts en fonction de ses convictions.

La construction des portefeuilles repose sur une allocation stratégique qui permet d'exprimer ses convictions en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de thématiques sectorielles.

La rotation peut être faible en matière de sélection de fonds mais élevée en allocation d'actifs en fonction des anticipations de marchés.

## PROCESSUS DE GESTION

L'univers de départ est constitué d'OPC de Palatine Asset Management et de plus de 10 000 fonds de droit européen ou encore d'actions et d'obligations en directe.

Le processus de sélection des OPC externes est renforcé et articulé autour de deux sources de valeur ajoutée concomitantes.

Sélection quantitative :

L'analyse, depuis leur création et sur différentes périodes, des performances des OPC et des paramètres de risques : volatilité, tracking-error, sensibilité, ratio d'information, VaR, ...

Sélection qualitative :

L'approfondissement du processus de gestion des OPC via des entretiens avec les sociétés de gestion, afin de s'assurer de la maîtrise des risques structurels et de la capacité de chaque société de gestion sélectionnée à gérer : taille et répartition des actifs, organisation, expérience, documents d'information...

Le portefeuille pourra être majoritairement composé d'OPC de Palatine Asset Management et complété par une sélection de fonds externes.

## PALATINE ASSET MANAGEMENT

- 30 ans d'expérience dans la gestion actions, obligataire, monétaire et performance absolue.
- Un fort niveau d'exigence découlant de son positionnement historique auprès des investisseurs institutionnels et mis à la disposition des clients privés.
- La recherche d'un partenariat de long terme, à l'écart des phénomènes de mode.
- Des choix tranchés dans la sélection de valeurs avec un risque maîtrisé.

## UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

**Prix Patrimoine Privé – Les Excellences 2016**  
pour Uni-Hoche.  
Actions France grandes capitalisations Mixte

**Prix Patrimoine Privé – Les Excellences 2015**  
pour Uni-Hoche.  
Actions Françaises grandes capitalisations 10 ans

**Morningstar AWARD 2013** pour Uni-Hoche.  
Meilleur fonds actions France grandes capitalisations

**Alpha League Table 2013** : 9<sup>e</sup> place de la société de gestion au classement

# INTERVIEW DU GÉRANT

### Quels sont les atouts de la flexibilité ?

Pouvoir réellement exprimer ses convictions sur différentes classes d'actifs (actions, obligations, devises), sans être enfermés dans un cadre d'allocation trop contraint. La flexibilité permet également d'être très réactif, en fonction des mouvements des marchés.

### Quels sont à votre avis les principaux avantages de la multigestion ?

D'une part, un accès permanent et rapide aux techniques de gestion les plus sophistiquées et aux équipes d'investissement les plus pointues. D'autre part, une exposition rapide et efficace à toutes les classes d'actifs, les différentes zones géographiques, les secteurs et les thèmes, et les différents styles de gestion. La conjugaison de différents types de gestion permet de réduire la volatilité d'un fonds de fonds, une plus grande dispersion des actifs, et de diminuer les risques.

### Dans quelle mesure choisissez-vous des fonds Palatine ?

Nous connaissons parfaitement les OPC Palatine et la réactivité de leurs gérants. A ce titre, la sélection des fonds Palatine, présents actuellement dans Palatine Patrimoine, présente notamment pour les fonds actions, un bon historique de performances, associé à une volatilité contenue. Les fonds externes sélectionnés ressortent également favorablement dans les classements établis par des organismes indépendants.

(Interview : mars 2017)

## PROFIL DE RISQUES

Le profil de risque expose l'investisseur aux évolutions et aléas des marchés de prédilection du fonds.



Profil de risque et de rendement au 31-03-2017

L'indicateur synthétique de risque et de rendement représente la volatilité historique annuelle (le pas de calcul est hebdomadaire) sur une période couvrant les 5 dernières années de la vie de l'OPC, ou depuis sa création en cas de durée inférieure.

L'OPC est classé sur une échelle de 1 à 7, en fonction de son niveau croissant de volatilité. La catégorie de risque auquel il est associé n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible (niveau 1) ne signifie pas « sans risque ».

Le(s) risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur est (sont) défini (s) dans le document d'informations clés pour l'investisseur et/ou le prospectus.

*« Faire bénéficier la clientèle privée  
de la Banque Palatine de placements offrant  
une gestion pilotée entre actions  
et obligations »*